

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BESS Etoile-sur-Rhône sur la commune principale de l'AIOT LE BOIS SUD, Route d'Upie 26800 ETOILE SUR RHONE.

La référence de votre dossier est A-6-ARHGXH5YN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/06/2026 à 16h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **98512366000021**

Organisme : **NR FLEX**

Fonction : **Directeur Général**

Personne morale

N° SIRET **88921222100010**

Raison sociale **ALTENS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 PLACE DES COUREAULEURS

17000 LA ROCHELLE

Signataire

Qualité : **Dirigeant**

Référent

Fonction : **Directeur technique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BESS Etoile-sur-Rhône**

Description des activités : **Le projet consiste en l'installation d'un système de stockage d'électricité par batteries (BESS) d'une capacité de 48MWh, et une puissance utile de 16MW / 3h, répartie sur neuf containers batteries de 20 pieds. Chaque conteneur contient des racks composés de modules de batteries connectés en série. Les batteries installées sont de type lithium-ion (LFP). Les conteneurs seront refroidis grâce à un système HVAC installé sur chaque conteneur. Enedis, le gestionnaire de réseau, réalisera le raccordement électrique entre son réseau et l'installation de stockage par batteries. La phase travaux durera environ 10 mois. Ce site de stockage par batteries s'inscrit dans une démarche d'intérêt collectif au service de la stabilité du réseau de transport d'électricité et de la transition énergétique nationale. Il fournira des services de flexibilité au réseau électrique (ajustement de fréquence, maintien de la tension, réserve de puissance), indispensables au bon fonctionnement et à la sécurité du système électrique, notamment avec la croissance des énergies renouvelables intermittentes. L'activité exercée sur le site est donc strictement électrique, sans rejet, ni émission atmosphérique, et se limite à l'exploitation, la maintenance et la supervision d'un système de stockage d'énergie composé de batteries, transformateurs et équipements électriques connexes, installés sur une plateforme clôturée et sécurisée.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

LE BOIS SUD, Route d'Upie

26800 ETOILE SUR RHONE

X : 692045

Y : 6418642

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 16000 kW	D	Le projet est conforme à l'arrêté 2925 ainsi qu'au projet d'arrêté 2925-2.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **Aucun déchets ni résidus pendant l'exploitation.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve incendie de 120 m³ sur le site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Le site sera équipé de moyens de prévention et de lutte contre l'incendie conformes à la réglementation ICPE 2925-2 : détection automatique de température, de fumées et gaz dans chaque container batterie, parois**

coupe-feu 1h et containers batteries ayant passé les tests UL9540A garantissant l'absence de propagation d'emballement thermique. Une surveillance du site sera effectuée 24h/24 à distance par l'exploitant pour détecter tout comportement anormal des batteries. Chaque container est accessible par une voie de circulation d'au moins 5m de large. Une distance de sécurité de 7m sera appliqué entre les équipements de stockage et les limites du site. Une réserve incendie de 120 m³ ainsi qu'une rétention totale des eaux d'extinction sont prévus. Les clôtures (2 m) et portails assureront la sécurité du site. Les plans d'intervention et consignes seront tenus à disposition du SDIS. Le personnel d'exploitation sera formé aux procédures d'urgence et de coordination avec les secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)